

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 22

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/148

OBJET : FORTIFICATIONS - SCHEMA DIRECTEUR DE VALORISATION PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DU SITE FORTIFIE DE TOURNOUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ETUDES APS DE FAISABILITE ET GEOTECHNIQUE DU TELEPORTE.

Le Conseil de Communauté,

VU sa compétence « *Culture : L'aménagement et la gestion des sites fortifiés propriétés communautaires & La création, l'aménagement et l'animation de circuits de mise en valeur du patrimoine local civil, religieux, fortifié, historique.* »

VU l'étude relative au fort de Tournoux réalisée en 2018/2019, proposant un programme global de travaux de 21 phases estimées à 9 254 998 € HT ainsi qu'un schéma de valorisation estimé à 1 070 000 € HT confirmant l'intérêt historique, patrimonial, touristique et économique de ce site non seulement pour lui-même mais également pour l'ensemble du territoire de la vallée ;

VU la complexité de l'accès à la forteresse, notamment en cas d'augmentation de la fréquentation ;

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 13 mai 2019, validant le schéma de valorisation présenté et favorable à la construction d'un téléporté ;

VU l'opportunité avérée de l'implantation d'un téléporté reliant l'esplanade Pellegrin à la batterie des Caurres et permettant l'acheminement des visiteurs au plus haut de la forteresse :

- En termes de développement durable : limitation conséquente du trafic de véhicules dans le hameau et la forêt de Tournoux, limitation conséquente d'espaces de stationnement dans la forêt de Tournoux,
- En termes de valorisation touristique :
 - o Durant la montée, le téléporté offre une vue unique et imprenable sur le bâtiment patrimonial dans son intégralité (successivement : batterie B12, fort moyen, fort supérieur, batterie des Caurres) et sur la vallée de l'Ubaye,
 - o Outre la visite de la forteresse de Tournoux, il permet l'accès aux sentiers de randonnée et VTT en altitude,
 - o La visite de la forteresse peut s'envisager également l'hiver.

CONSIDERANT qu'il convient de vérifier la faisabilité de ce téléporté, y compris en termes de coûts et contraintes d'exploitation, et connaître les contraintes géotechniques relatives à la gare d'arrivée ;

CONSIDERANT le coût des études APS de faisabilité et géotechnique, respectivement de 6 500 € HT et 2 232 € HT soit un coût total de **8 732 € HT** ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de **50%** dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements du Comité de Pilotage France Tourisme Ingénierie à hauteur de **30%** ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

30/09/2020

ID : 004-200072304-20200929-D2020148-DE

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine réunie le 22 septembre 2020 ;

Sur proposition du vice-président en charge du Patrimoine,
Après délibéré,

A la majorité des membres présents, M. GARNIER s'étant abstenu,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces études, qui, compte tenu des subventions et aides sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

	%	HT
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	50%	4 366.00 €
Atout France - Comité de pilotage FTI	30%	2 619.60 €
Autofinancement CCVUSP	20%	1 746.40 €
Total	100 %	8 732.00 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions et les aides les plus élevées possibles ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la CCVUSP, article 2313 opération 38 ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document afférent à ce projet ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

